

Rapport de la commission des bâtiments de l' AISGE pour le Préavis 07/20 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de construction de CHF 743'000.- TTC pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège l'Oujon-sis à Genolier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En raison de la pandémie du COVID-19 et des directives de l'OFSP en vigueur, notre commission s'est réunie par le biais d'une vidéo-conférence en date du 13 mai. En date du 20 mai 2020, M. Scott Adams, était aussi présent en vidéo-conférence afin de répondre à nos questions.

Notre première question est venue sur la perte de l'espace couvert pour les enfants, aussi bien par temps de pluie que par temps ensoleillé. Un autre espace couvert pour remplacer cet espace perdu, a-t-il été prévu ? En effet, la crainte que les enfants soient regroupés sur de trop petits espaces pourraient mener à des problèmes de comportements.

M. Scott Adams, nous informe que les directives de 2002, donne 0,5m² par élève. La partie de couvert perdu pour l'agrandissement de la zone administrative est de 77m², ce qui correspond donc à 144 élèves.

Une option de remplacement du couvert a été omise. Si on se tient aux directives, c'est donc un espace pour 144 élèves qui serait perdu. Mais ce remplacement engendrerait de gros frais alors qu'une partie des élèves devraient déménager.

Cependant, il serait recommandé de prévoir de compenser la surface couverte perdue. Certes les élèves vont déménager, mais quand ? Selon la commission, il est nécessaire de prévoir un abri couvert, car une perte d'espace de 144 élèves nous paraît énorme. Un emplacement couvert par temps de pluie comme par temps ensoleillé et comme lieu de sécurité pour certain(s) enfant(s) devant les bureaux des doyens paraît obligatoire.

Au moment où la construction du Bix sera terminée, les élèves, vont-ils déménager ? Est-ce que des classes vont être vides ? Ceci n'est pas sûr, donc ils pourraient y avoir autant d'élèves, ainsi un abri couvert de compensation nous paraît nécessaire (avec au minimum la même surface que celle perdue).

Deuxièmement, selon le rapport de la commission des bâtiments, lors du conseil intercommunal du 11 avril 2019 (préavis 03/2019), il semble qu'il n'y ait pas eu d'optimisation pour réduire les coûts totaux, pas de différence, pourquoi il n'y a pas eu lieu de travailler sur cette réduction ?

M. Adams nous a expliqué que l'optimisation des coûts s'effectue tout au long du processus. Le projet a évolué à plusieurs reprises de la part de la direction, ainsi que par les normes ECA qui changent et lorsqu'un bâtiment est modifié, il y a une obligation de se mettre aux normes.

Un travail d'analyse fine a été fait pour réduire au maximum les coûts. Il a été trouvé entre autres une diminution de la surface vitrée, prévue à un moment donné, donc une économie. Il y a par contre un surcoût qui est lié au remplacement de la porte d'entrée du collège de l'Oujon, car un seul battant s'ouvre par automatisation lié à l'accès à mobilité réduite au sein du bâtiment. Cet endroit est un goulet d'étranglement. Ainsi, des portes coulissantes, comme pour l'entrée du Gossan, vont être posées.

Ce qui veut dire que par rapport à la proposition, des optimisations ont déjà été faites pour réduire les coûts mais en parallèle des surcoûts sont également venus se greffer. Il pourrait y avoir encore d'autres optimisations des coûts en fonction de certains matériaux à remplacer ou non entre les anciens espaces et les nouveaux. Tout va être fait pour garder ce qui est possible de garder.

L'idée est de ne pas dépasser ce qui a été annoncé.

M. Scott Adams, sera présent en personne pour les réunions de chantier pour ne pas engager un BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) et ainsi minimiser les coûts et maîtriser ce qui est fait.

Les honoraires sont élevés, (SIA 102), mais ont été réduits car le bâtiment est connu par le bureau d'architecte.

Les offres ont été faites auprès de 3 entreprises. Il a été choisi celle avec lesquelles le bureau d'architecte a l'habitude de travailler.

Les plans présentés correspondent à ceux présentés lors du projet d'étude.

La commission des bâtiments, incorpore, demande au CODIR de nous présenter un nouveau préavis avec un abri couvert de compensation. Le projet tel que présenté est bien, il nous paraît néanmoins primordial qu'un endroit couvert pour les élèves de la taille au minimum de l'espace perdu soit intégré à l'agrandissement prévu. Il est judicieux de profiter que les entreprises soient sur place pour ne faire qu'une seule fois des travaux, en harmonie et dans la continuité de l'agrandissement. Il faut une solution pérenne. De plus, nous ne connaissons pas à l'heure actuelle le moment où les élèves pourront déménager sur Le Muids.

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments de l'AISGE, vous recommande de refuser le préavis 07/20 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de construction de CHF 743'000.- TTC pour la transformation, l'agrandissement et l'équipement de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège l'Oujon-sis à Genolier, et demande au CODIR de nous présenter un nouveau préavis avec un abri couvert.

Trélex, le 30 mai 2020

Les membres présents par vidéo-conférence :

C. Heller-Berger

S. Breitenmoser

M. Bedat

J. Burbidge

C. Deluz